



Utilisation de mon image sur internet et autres

Par **ciefmr**, le **26/04/2008** à **10:53**

bonjour,

danseur intermittent , je signe des contrats à la journée avec une asso qui met des photos en ligne et sur des plaquettes etc

le texte du contrat dit:

[s]Publicité[/s]

la conception des publicités relève de la seule autorité de l'employeur

[s]enregistrements[/s]

l'artiste s'engage à assurer gratuitement les prestations nécessaires à la promotion et à la publicité du spectacle: photographies, interviews, relations publiques....

de plus, l'artiste accepte de participer aux retransmissions fragmentaires du spectacle pour une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités ou une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles

ma question

il n'y a pas de limite dans le temps sur ce texte , est ce que je peux demander à faire enlever mon image si je ne travaille plus avec la compagnie

merci de votre réponse

cordialement

finnaz